

CONCOURS

« Le marathon des inscriptions »

Règlement de participation

Le concours « Le marathon des inscriptions » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Intact Compagnie d'assurance (ci-après « **Intact Assurance** » ou « **l'Organisateur** ») et se déroule du 6 mai 2025, 8 h 01 HE au 6 juin 2025, 23 h 59 HAE, heure limite de participation (ci-après : **la Durée du Concours**).

L'Organisateur se réserve le droit de permettre à ses filiales, sociétés affiliées et à chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, agences de publicité ou de promotion respectifs (les « **Agents** ») de poser tout ou partie des actes nécessaires dans le cadre de ce Concours.

1. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse :

- à tous les courtiers et les agents en assurance de dommages, en assurance des particuliers, dûment inscrits auprès de leur organisme provincial ou territorial de réglementation des assurances qui :
 - offrent des produits d'assurance de dommages en assurance des particuliers d'Intact Assurance ;
 - résident au Canada; et qui
 - sont rattachés à un cabinet de courtage ou une agence autorisée Intact Assurance en assurance de dommages situé au Canada, dûment inscrit auprès de son organisme provincial ou territorial de réglementation des assurances et qui a un contrat de courtage/agence en vigueur avec Intact Assurance pendant la Durée du Concours et aux dates des tirages.

un cabinet de courtage en assurance de dommages situé au Canada, dûment inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui ont un contrat de courtage en vigueur avec Intact Assurance pendant la Durée du Concours et aux dates des tirages.

(ci-après les « **Représentants** »,ou individuellement un « **Représentant** »).

Les Représentants seront ci-après collectivement désignés comme étant les « **Participants** » ou individuellement un « **Participant** ».

Si un Cabinet ou une Agence autorisée Intact Assurance a cessé de faire affaire avec Intact Assurance au moment des tirages, les Courtiers et les Agents s'y rattachant ne seront plus admissibles au Concours.

Si le responsable d'un Cabinet ou d'une Agence autorisée Intact Assurance a indiqué à Intact Assurance qu'il ne souhaitait pas que les Courtiers/Agents rattachés à son Cabinet/Agence participent aux concours d'Intact Assurance, ses Courtiers/Agents ne seront pas admissibles à participer au Concours.

Sont cependant exclus les employés de l'Organisateur (incluant ses agents en assurance de dommages), les mandataires et représentants des agences de publicité de l'Organisateur et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif à ce Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate, leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés.

Intact Assurance est consciente et appuie les représentants en assurance de dommages dans l'exécution de leurs devoirs en matière d'éthique afin de veiller aux intérêts de leurs clients. Intact Assurance encourage une approche

transparente des représentants en assurance de dommages à l'endroit de leurs clients et souhaite rappeler qu'il est du devoir de chaque représentant en assurance de dommages de divulguer à ses clients tout conflit d'intérêts réel ou potentiel associé à une transaction ou une recommandation visant un produit d'assurance.

2. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis.

Pour participer, les représentants devront, entre le 6 mai 2025, 8 h 01 HAE et le 6 juin 2025, 23 h 59 HAE, heure limite de participation (ci-après la « Durée du Concours ») :

- Inscrire ou confirmer l'adresse courriel de l'assuré dans le système Contact AP;
- Envoyer un courriel d'inscription à leur client, à partir de leur accès Courtier à l'Espace client.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de courriels d'inscription envoyés et du nombre de courriels inscrits dans Contact AP par les représentants pendant la Durée du Concours. Aucun autre moyen d'entrée ne sera accepté.

3. PRIX

1. Prix régionaux

Il y aura un total de quatorze (14) prix régionaux à gagner selon la répartition suivante :

Région	Valeur	Nombre de prix admissibles par région
Ontario	\$250	4
Alberta	\$250	4
Québec	\$250	4
Atlantic	\$250	2

Les Prix consistent en une carte cadeau Lululemon payable au Gagnant (tel que défini ci-après) chacune d'un montant de deux cent cinquante dollars (250\$) qui sera remise au Gagnant.

(ci-après collectivement ou individuellement le/les « **Prix régionaux** »)

Le(s) Prix régionaux devra(ont) être accepté(s) tel que décerné et ne pourra(ont) en aucune circonstance être transféré(s) à une autre personne, substitué(s) à un autre prix ou échangé(s) en totalité ou en partie pour une somme d'argent, sauf à la seule discrétion de l'Organisateur, sous réserve de ce qui est prévu ci-après.

2. Prix nationaux

Il y aura un total de six (6) prix nationaux à gagner, ci-après les « Prix nationaux », seront tirés pour la période couverte, parmi toutes les inscriptions récoltées à l'échelle nationale. Chaque prix consiste en une montre intelligente Vivoactive® 6 de Garmin d'une valeur de 439,99 \$ chacune.

(ci-après collectivement ou individuellement le/les « **Prix nationaux** »)

Le(s) Prix régionaux devra(ont) être accepté(s) tel que décerné et ne pourra(ont) en aucune circonstance être transféré(s) à une autre personne, substitué(s) à un autre prix ou échangé(s) en totalité ou en partie pour une somme d'argent, sauf à la seule discrétion de l'Organisateur, sous réserve de ce qui est prévu ci-après.

4. TIRAGES

A. Prix régionaux

Quatorze (14) Prix nationaux seront attribués à quatorze (14) Représentants choisis au hasard par voie électronique parmi toutes les participations admissibles.

Un Représentant ne peut être déclaré gagnant plus d'une fois d'un Prix régional et ne peut être déclaré gagnant d'un Prix national.

Le tirage des Prix régionaux aura lieu à huis clos dans les bureaux d'Intact Assurance, au 2450, rue Girouard Ouest, édifice Est, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 3B3, le 16 juin 2025 vers 14 h 30 HAE.

B. Prix nationaux

Six (6) Prix nationaux seront attribués à six (6) Représentants choisis au hasard par voie électronique parmi toutes les participations admissibles.

Un Représentant ne peut être déclaré gagnant plus d'une fois d'un Prix régional et ne peut être déclaré gagnant d'un Prix national.

Le tirage des Prix nationaux aura lieu à huis clos dans les bureaux d'Intact Assurance, au 2450, rue Girouard Ouest, édifice Est, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 3B3, le 16 juin 2025 vers 14 h 30 HAE.

Afin d'être déclaré Gagnant, le Participant sélectionné doit se conformer à tous les critères énoncés sous la rubrique « RÉCLAMATION DES PRIX » et sa participation doit être validée par l'Organisateur.

5. RÉCLAMATION DES PRIX

Un représentant de l'Organisateur informera par téléphone ou adresse électronique le Participant sélectionné dans les sept (7) jours suivant le tirage. Si l'Organisateur n'a pu joindre le Participant sélectionné dont le nom a été tiré dans les sept (7) jours suivant le tirage, et ce, en ayant utilisé des moyens raisonnables, un nouveau tirage aura lieu dans les bureaux de l'Organisateur.

Dans l'éventualité où le Participant sélectionné ne se conforme pas aux exigences de ce Règlement de participation, n'est pas admissible au Concours ou sa participation n'est pas valide, il sera disqualifié, et un autre tirage aura lieu, jusqu'à ce qu'une personne admissible soit pigée et puisse être déclarée gagnante.

Pour réclamer son(ses) prix et afin d'être déclaré Gagnant, le Participant sélectionné devra répondre aux critères suivants :

- (1) correctement répondre à une question d'habileté mathématique; et
- (2) signer et retourner le Formulaire de Déclaration et d'Exonération confirmant le respect de ce Règlement de participation dans les dix (10) jours ouvrables de la date à laquelle le Participant sélectionné a reçu le Formulaire de Déclaration et d'Exonération pour signature.

Tous les formulaires de déclaration peuvent être soumis à des vérifications par l'Organisateur. Ceux qui sont selon le cas, incomplets, inexacts, illisibles, reproduits mécaniquement, mutilés, frauduleux, déposés ou transmis en retard, comportant un numéro de téléphone invalide ou autrement non conforme, pourront être rejetés par l'Organisateur. Le formulaire non conforme sera considéré comme un refus formel ou réputé et libère l'Organisateur de toute obligation relativement à la remise de ce prix. L'Organisateur pourra procéder, à sa discrétion, à l'annulation de ce prix ou à un nouveau tirage.

L'Organisateur se chargera de la remise du Prix au Gagnant. Le Prix pourra, à l'entière discrétion de l'Organisateur, être expédié par la poste ou transmis par voie électronique lors de la réception du Formulaire de Déclaration et d'Exonération signé.

(ci-après collectivement or individuellement le « **Gagnant** »)

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'Organisateur n'est pas responsable des frais encourus par le Gagnant quant à la réclamation du(des) Prix. Le Gagnant est seul responsable de la déclaration et du paiement de toutes taxes pouvant résulter de la réclamation du(des) Prix, le cas échéant. Toute réclamation de Prix sera sujette à vérification par l'Organisateur. La décision de l'Organisateur à cet effet est finale et sans appel.

Les participations soumises par des tiers et toutes les participations qui sont modifiées, falsifiées, mutilées, incomplètes, illisibles, photocopiées ou reproduites mécaniquement, ou soumises par des moyens frauduleux, peuvent être disqualifiées à la seule discrétion de l'Organisateur. Cela comprend toute participation qui n'est pas conforme à ce Règlement de participation à tous égards.

En participant à ce Concours, chaque Participant accepte de céder et dégage de toute responsabilité l'Organisateur, ses sociétés affiliées, sociétés mère, dirigeants, administrateurs et partenaires, dont ses agences de publicité et/ou de promotion, ainsi que leurs employés, courtiers, agents et représentants, et tous autres sites Web tiers ou plateformes incluant ceux détenus par Meta et X Corp. sur lequel le Concours peut être annoncé, de toute responsabilité directe ou indirecte, corporelle ou matérielle découlant de leur participation au Concours, ainsi que de l'acceptation et/ou de l'utilisation du(des) prix et libèrent entièrement l'Organisateur, ses agences de promotion, et tout autre intervenant de toutes réclamations, revendications ou poursuites pouvant être alléguées contre eux ou l'un d'eux, maintenant ou par la suite, par les Participants, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs, relativement au Concours ou au(x) Prix.

Le Gagnant accepte que son nom, image, âge, photographie, emplacement, voix, témoignage et/ou déclaration soient utilisés en tout ou en partie par l'Organisateur, ses agences de publicité et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif au Concours, pour toutes fins, par le biais de tout média présent ou à venir, incluant les médias sociaux, dans toute juridiction, et ce, de quelque manière sans aucune compensation et sans quelque approbation additionnelle de la part du Gagnant. Aucune correspondance ne sera échangée avec toute autre personne que le Gagnant.

Tous les renseignements personnels recueillis au sujet des Participants lors de leur participation au Concours seront recueillis et utilisés conformément à la Promesse en matière de protection de la vie privée de l'Organisateur disponible au : <https://www.intact.ca/qc/fr/vie-privee.html> .

L'Organisateur, ses Agents et leurs conseillers juridiques ne sont pas responsables pour : (1) toute participation perdue, en retard, endommagée, illisible, volée, mal identifiée, mal dirigée ou incomplète, ainsi que pour tous problème ou mauvais fonctionnement technique ou mécanique de tous les systèmes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel d'ordinateur, du matériel informatique de logiciels, de l'échec de la réception de toute participation avant la fin de la Durée du Concours en raison de problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou d'entrée inexacte d'information, qu'elle soit causée par l'équipement ou la programmation utilisés dans le cadre de ce Concours, la manipulation humaine ou autre, ou toute combinaison de ceux-ci, (2) tout événement indépendant de la volonté de l'Organisateur pouvant faire en sorte que le présent Concours soit perturbé ou corrompu; (3) toutes blessures, pertes ou dommages de toute nature résultants ou en lien avec le Prix, son acceptation, sa possession ou son utilisation ou avec la participation au présent Concours; (4) de toutes erreurs d'impression ou de typographie dans tout matériel associé à ce Concours.

Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non liées au Gagnant, l'Organisateur ne pouvait attribuer le(s) prix tel qu'il(s) est(sont) décrit(s) au présent Règlement de participation, il se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur du prix indiquée à ce Règlement

de participation en argent. L'Organisateur décline toute garantie ou représentation, expresse ou implicite de fait ou de droit relative au Prix, y compris, mais sans s'y limiter, sa qualité et son état.

Le refus formel ou réputé d'un prix par le Gagnant libère l'Organisateur de toute obligation liée à ce prix envers cette personne. Suivant le refus formel ou réputé d'un prix par le Gagnant, l'Organisateur pourra procéder, à sa discrétion, à l'annulation de ce prix ou à un nouveau tirage.

L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de retirer ce Concours ou de modifier, amender, changer ou suppléer ce Règlement de participation, sous réserve de la législation applicable. L'Organisateur se réserve également le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent Concours dans l'éventualité où se produirait un événement ou une cause hors de son contrôle pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours, comme prévu dans ce Règlement de participation.

Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales et réglementations applicables.

Si applicable, tous les Participants qui sont des résidents de la province d'Ontario conviennent à ce qui suit : (1) tout litige, réclamation ou cause d'action découlant de ou en relation avec ce Concours ou tout prix décerné, doivent être résolus individuellement, sans recours à aucune forme de recours collectif, et exclusivement par arbitrage ou règlement extrajudiciaire des différends, tel que sélectionné par l'Organisateur, qui aura lieu à Toronto, en Ontario; (2) toutes les réclamations, jugements et dommages accordés doivent être limités aux réels coûts engagés dans le cadre de leur participation à ce Concours, mais excluant dans tous les cas les honoraires et les frais juridiques engagés; et (3) en aucun cas un Participant ne pourra se voir octroyer un dédommagement pour tous dommages punitifs ou indirects, ainsi que pour tous autres dommages (à l'exception des dommages directs, réels limités aux coûts réels associés à leur participation à ce Concours) et renonce à tous droits à cet égard.

Sauf en cas d'interdiction par la législation applicable, toutes les questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire de ce Règlement de participation et des décisions de l'Organisateur en lien avec ce Concours, seront régies par les lois de la province dans laquelle le Participant réside, sans égard à la doctrine de conflit de lois.

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, la version française prévaudra.

Pour connaître l'identité du Gagnant ou pour obtenir une copie de ce Règlement de participation, veuillez envoyer une enveloppe préadressé et affranchie au 2450, rue Girouard Ouest, édifice Est, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 3B3 Attention : Marie-Justine Synette, conseillère principale marketing, à l'intérieur d'un délai d'un (1) an suivant la fin de la Durée du Concours.

Ce Concours n'est pas géré ou organisé par Facebook ou X ou tout autre site Web tiers ou plateforme sur lequel le Concours peut être annoncé.